PUBLICATION 1667

u'en savez-vous...

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

630.4
C212
P 1667
rev.
1979
C.3

Agriculture Canada

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

http://www.archive.org/details/quensavezvouslem00cana

Qu'en savez-vous? ...
Agriculture Canada

PUBLICATION 1667
Services d'information, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979
N° de cat. A–15-1667/1979F ISBN: 0-662-90300-5
Impression 1979 10M–6:79

L'agriculture est le plus important secteur primaire du Canada; sans elle, l'alimentation, et par conséquent la survie des Canadiens, serait entièrement dépendante des autres nations. Depuis l'époque où les premiers colons produisaient leurs propres aliments, l'agriculture a toujours joué un rôle vital dans le développement de notre pays.

Agriculture Canada a été créé en 1868 en vertu d'une loi du Parlement, soit un an après la Confédération. A cette époque, la principale préoccupation de l'agriculteur était d'assurer la santé de son bétail. C'est ce qui a donné lieu à la création, en 1869, de la Direction de médecine vétérinaire qui devint, par la suite, la Direction de l'hygiène vétérinaire. Elle s'occupait entre autres choses de l'inspection des viandes et de la recherche sur les maladies des animaux.

L'Ouest s'est développé grâce à l'agriculture. Des milliers de colons de l'étranger ont été attirés pas ces vastes surfaces de terres riches à la fin du 19e siècle. Leur expérience en agriculture, cependant, ne les avait pas préparés à affronter les conditions nouvelles qui les attendaient: sols particuliers, courtes périodes de croissance et climat rigoureux. Pour venir en aide à ces colons et aux agriculteurs du reste du pays, le gouvernement fédéral créait, en 1886, cinq fermes expérimentales et leur confiait la tâche de mener des expériences afin de découvrir les pratiques culturales, les races de bétail et les variétés de plantes convenant le mieux aux différentes régions du Canada. La ferme centrale d'Ottawa desservirait l'Ontario et le Québec. Les autres fermes expérimentales étaient situées à Nappan (Nouvelle-Écosse), Brandon (Manitoba), Agassiz (Colombie-Britannique), et la région d'Indian Head, qui faisait partie des Territoires du Nord-ouest et qui devint plus tard la Saskatchewan. Le Service des fermes expérimentales a mené à la création de la Direction de la recherche, qui, de nos jours, possède 48 établissements à travers le pays.

"Pionnière" de l'industrie canadienne, l'agriculture demeure une composante essentielle de notre économie. Les exportations de nos produits agricoles contribuent grandement, en effet, à l'essor de notre économie. En 1977, par exemple, la valeur totale de nos exportations agricoles a été de $4,3 milliards. Le blé exporté a rapporté $1,8 milliard, le lin et le colza $441 millions et la viande $222 millions.

Au fil des années, le ministère a étendu ses activités afin de répondre aux besoins du secteur agro-alimentaire. C'est ainsi que le ministère répond aujourd'hui de 38 lois alors qu'en 1869 il n'en répondait que d'une seule.

Les réorganisations fréquentes au sein du ministère ont tous eu pour but de mieux servir les Canadiens et de relever les défis. De nos jours, Agriculture Canada a pour principale tâche de promouvoir le circuit agro-alimentaire et de l'aide, en collaboration avec les administrations provinciales, à répondre aux besoins des Canadiens, à trouver des débouchés à l'étranger et à respecter nos engagements internationaux.

Le Ministère compte sept directions (Recherche, Production et Commercialisation des aliments, Hygiène vétérinaire, Politique, Planification et Économie, Affaires intergouvernementales et internationales, Affaires financières et administratives, Administration du personnel), ainsi que les Services d'information. Le ministre de l'Agriculture répond de plusieurs organismes devant le Parlement: Office des produits agricoles, Office de stabilisation des prix agricoles, Commission canadienne du lait, Commission canadienne des grains, Office canadien des provendes, Société du crédit agricole et Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

Inspection et classement

Les services d'inspection et de classement offerts par le Ministère visent la plupart des produits agricoles vendus au pays. Ainsi, les fruits et légumes frais et transformés, s'ils sont exportés ou écoulés sur le marché interprovincial, font l'objet d'une inspection pour garantir le respect des normes de classement, d'emballage et de marquage. Les produits importés sont également inspectés et assujettis aux mêmes exigences.

Des inspecteurs du Ministère visitent des usines laitières pour contrôler la qualité de leurs produits. De plus, ils vérifient la composition, le poids et l'étiquetage des produits laitiers chez les grossistes et les transformateurs, de même qu'aux points d'exportation et d'importation. Ils veillent aussi à l'application uniforme des normes de classement établies pour le beurre de fabrique, le fromage Cheddar et le lait écrémé en poudre.

Il appartient au Service d'inspection des viandes de voir à ce que les produits carnés vendus au pays ou exportés soient salubres et propres à la consommation humaine. Les lois fédérales soumettent les abattoirs et établissements de transformation, se livrant au commerce interprovincial ou international, à l'inspection fédérale. Outre les établissements visés, de nombreux autres adhèrent volontairement à ce régime. En 1978, plus de 800 abattoirs, entrepôts de viande et fondoirs étaient enregistrés et soumis à l'inspection fédérale. Le programme d'inspection porte également sur l'hygiène dans ces établissements.

En plus de l'inspection vétérinaire menée pour assurer la salubrité des viandes de bétail et de la volaille, le Ministère est responsable de la mise en œuvre et du respect des normes de qualité (catégorie) et d'étiquetage relatives au bœuf, au porc, au veau, au mouton, aux œufs en coquille, aux ovo-produits et à la volaille éviscérée.

Par ailleurs, le ministère veille au contrôle de la qualité des semences agricoles quant aux normes de classement et d'étiquetage, et d'échantillonnage, à l'analyse et l'enregistrement des engrais, antiparasitaires et aliments pour animaux. Pour sa part, la Commission

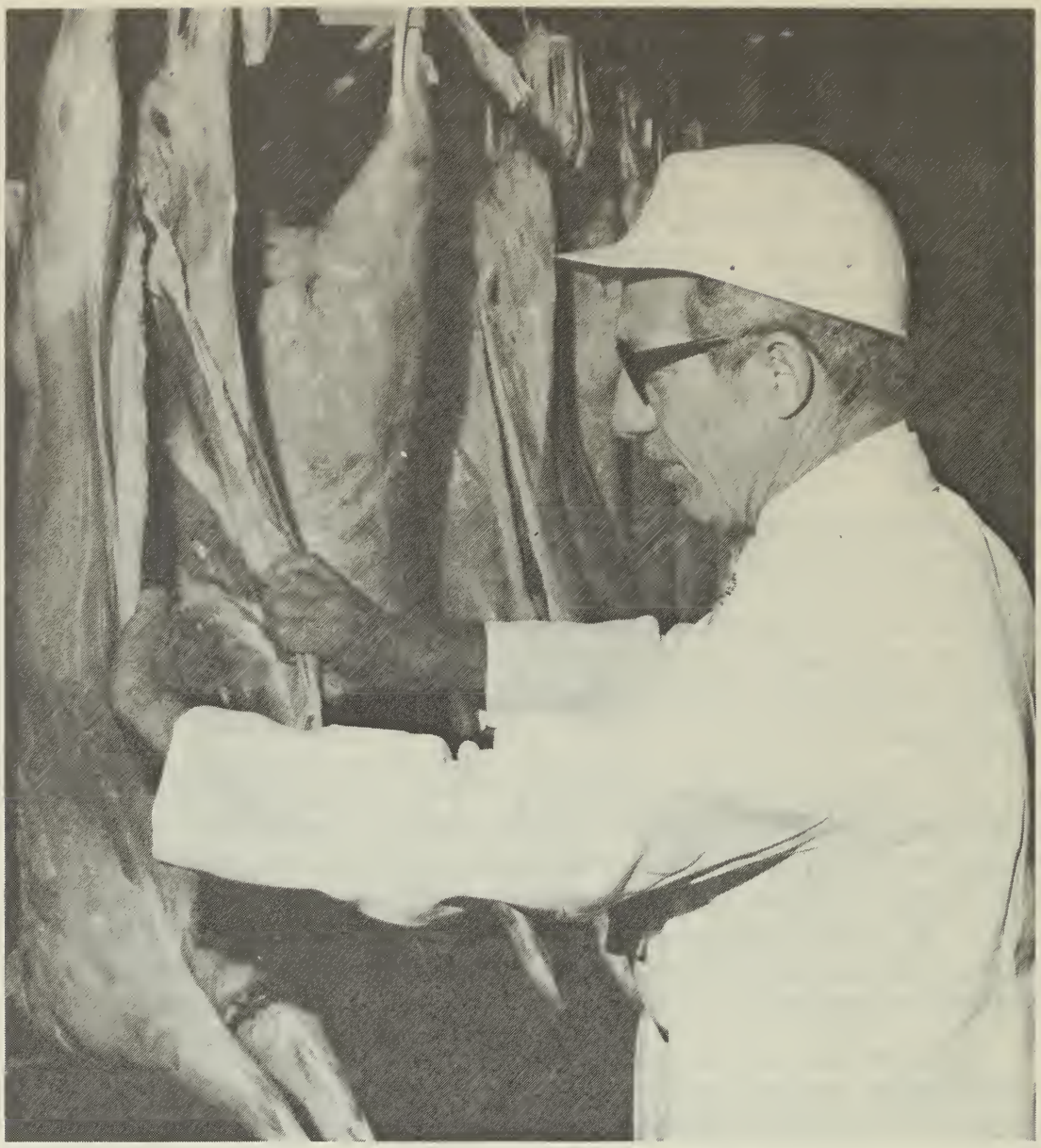

canadienne des grains veille à l'échantillonnage et au classement des céréales expédiées aux silos licenciés ou y provenant.

Protection des végétaux et des animaux

Sans contrôle sévère, les insectes ravageurs et les maladies des végétaux et des animaux réduiraient gravement la production agricole du pays. C'est ainsi qu'Agriculture Canada impose diverses mesures destinées à empêcher leur entrée et leur propagation au pays. En plus de protéger les agriculteurs contre les pertes, ces mesures servent aussi à assurer aux clients étrangers des produits végétaux et animaux salubres.

L'importation de bétail et de produits animaux est surveillée de très près afin d'empêcher l'introduction au Canada de maladies «exotiques», telle la fièvre aphteuse. Ainsi donc on exige l'émission d'un permis pour l'importation de bétail en provenance de tout pays autre que les États-Unis; une limite dans les importations en provenance de pays où les maladies graves du bétail sont adéquatement contrôlées; des certificats sanitaires avant l'expédition des animaux; l'entrée des animaux au pays uniquement à des points donnés où le ministère dispose d'installations pour l'inspection et la mise en quarantaine des sujets importés. Conformément aux programmes de lutte contre les maladies du bétail au Canada, on peut confiner en quarantaine, ou au traitement, ou à l'abattage des sujets atteints. Les propriétaires sont dédommagés pour les sujets abattus à cause de tuberculose, de brucellose ou d'autres maladies visées par les programmes d'éradication.

Pour protéger les cultures et les forêts contre les parasites et les maladies, le Ministère dispose de plusieurs outils dont l'émission de permis d'importation, les inspections et la mise en quarantaine. Les produits végétaux importés sont assujettis à un permis d'importation. Ils doivent par ailleurs faire l'objet d'inspection à leur arrivée. S'ils sont infestés, on les fumigue, détruit ou retourne dans leur pays d'origine. Il est interdit d'importer des plantes d'un pays où il existe des parasites

inconnus au Canada. En règle générale, il est aussi interdit d'importer de la terre ou des plantes dont les racines transportent de la terre. Le Ministère applique également des mesures de quarantaine à l'intérieur du pays pour empêcher la propagation de parasites et de maladies des plantes d'une région à une autre. Lorsque la chose est possible, des mesures d'éradication sont prises dans les régions infestées.

Stabilisation des prix agricoles

Le gouvernement fédéral soutient le prix des denrées agricoles pour assurer aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail et de leurs investissements. En outre, les programmes de stabilisation des prix permettent aux agriculteurs de demeurer en affaires en période de fléchissement des prix, ce qui assure la disponibilité des produits alimentaires pour les consommateurs tant urbains que ruraux.

Aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, le soutien des prix est obligatoire pour les bovins, les porcs, les moutons, le lait et la crème utilisés dans la fabrication de beurre et d'autres produits laitiers, le maïs, le soja, ainsi que l'avoine et l'orge cultivées en dehors des provinces des Prairies et dans la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique, zones relevant de la Commission canadienne du blé. Le prix de soutien fixé pour chacune de ces denrées correspond à au moins 90% de son prix moyen pratiqué sur le marché au cours de 5 années précédentes, avec indexation en fonction de l'évolution des coûts de production. Le soutien ne se limite pas aux neuf denrées susmentionnées; il peut, et c'est souvent le cas, viser également d'autres produits. Une autre mesure de stabilisation des prix, à savoir le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, vise à protéger le revenu net des producteurs de céréales soumis au contrôle de la Commission canadienne du blé. Ce programme touche les producteurs de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin, de colza et de moutarde.

Les organismes dont les activités ont trait au soutien des prix, sont l'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Commission canadienne du lait et la Direction de la production et de la commercialisation des aliments d'Agriculture Canada, chargée de l'application du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.

Assurance-récolte

Bien que tous les secteurs d'activités ressentent les effets des mauvaises conditions du marché, seule l'agriculture doit affronter

chaque année le risque de subir des pertes de récolte attribuables à la grêle, à la sécheresse, aux insectes, au vent, au gel et aux maladies des végétaux. Les programmes provinciaux d'assurance-récolte, auxquels participe aussi le gouvernement fédéral, permettent aux producteurs, moyennant une prime modique, de se prémunir contre les pertes financières importantes. Au cours de l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1978, la contribution fédérale aux programmes provinciaux s'est chiffrée à $73 millions.

Amélioration du bétail

Agriculture Canada met en œuvre, à l'intention des producteurs, plusieurs programmes d'amélioration animale. Mentionnons le programme de contrôle d'aptitudes des bovins laitiers et, en collaboration avec les provinces, celui visant les bovins de boucherie, les porcs et les moutons. Ces programmes touchent à la sélection de reproducteurs génétiquement supérieurs. Parmi les autres programmes d'amélioration figurent celui de prêt de géniteurs, dans le cadre duquel des sujets supérieurs à la moyenne sont prêtés à des groupes d'éleveurs pour l'amélioration des bovins de boucherie, des porcs et des moutons, et le programme national d'amélioration génétique des volailles.

Services de diagnostic de la Direction de l'hygiène vétérinaire

Les services de diagnostic jouent un rôle important dans la lutte contre les maladies des animaux. Ils sont offerts gratuitement aux vétérinaires et aux éleveurs par l'entremise des laboratoires de pathologie vétérinaire du Ministère et s'intéressent aux maladies tant de la faune que des animaux domestiques.

Un service pour déterminer les types sanguins des bovins est également offert, aux frais du client, pour faciliter à ce dernier la vérification de ses registres généalogiques.

Marchés et techniques marchandes

Dans bon nombre de ses activités, le Ministère applique les principes de la commercialisation et des techniques marchandes. Il y fait appel notamment dans l'administration des parcs publics à bestiaux et dans le maintien, à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, d'un troupeau permanent d'exposition de bovins laitiers et de boucherie. Ce troupeau présente aux acheteurs étrangers des spécimens de sujets de qualité que l'on retrouve chez les éleveurs canadiens.

Il est important pour les producteurs, les transformateurs et d'autres groupes du secteur agro-alimentaire de disposer de renseignements sur les marchés. Pour les aider dans leurs décisions, le Ministère met à leur disposition une grande variété de rapports statistiques portant sur les mises au marché de bovins, de fruits, de légumes et de produits laitiers et avicoles.

Les économistes du Ministère jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques des commercialisation. Leur travail porte sur tous les aspects de l'économie rurale, notamment la prévision de l'offre, de la demande et des prix des produits, des services et des facteurs de production (engrais, aliments du bétail, etc.), la recherche de marchés intérieurs et étrangers pour les produits agricoles canadiens, de même que l'étude et l'évaluation des politiques commerciales canadiennes et étrangères en matière de barrières tarifaires et non tarifaires.

Information des consommateurs

Les spécialistes de l'alimentation et de la nutrition du Ministère offrent leurs services à tous ceux qui veulent connaître, en plus de la valeur nutritive des aliments, la façon de les acheter, de les préparer et de les conserver. Cette information est transmise aux consommateurs, aux éducateurs, etc. par la presse écrite et électronique et par des publications. Les spécialistes mènent aussi des études visant à améliorer les techniques de cuisson et de conservation, et offrent leurs conseils aux consommateurs en ce qui concerne les normes fédérales de classement et d'inspection.

Information du public

Les Services de l'information du Ministère appliquent un vaste programme d'affaires publiques destiné à informer la population sur les politiques, programmes et activités du Ministère. Les publications, communiqués, reportages de radio et de télévision, expositions, films, visites guidées et colloques sont autant de moyens qui renseignent le public sur les marchés, les denrées alimentaires, la recherche et les autres domaines du champ d'activité du Ministère. L'information est également transmise de façon plus directe (messages téléphoniques, correspondance ou contact personnel). Les Services distribuent annuellement au delà de 3 millions d'exemplaires de publications du Ministère en réponse aux demandes qui lui sont transmises.

Identification des insectes et des plantes

L'identification des insectes, des plantes et des champignons figure parmi les services importants dispensés par les chercheurs du ministère. Elle porte en moyenne, tous les ans, sur plus de 20 000 espèces d'animaux, de plantes et de champignons. Chercheurs agricoles, organismes de l'État et du grand public peuvent avoir recours à ces services. Une part importante de leur travail touche les champignons vénéneux.

Surveillance des hippodromes

Le ministère de l'Agriculture du Canada est aussi responsable de la surveillance des hippodromes et des paris mutuels. C'est lui qui fixe la date des courses de pari mutuel, approuve les méthodes de parier, et offre des services d'analyse antidoping, de contrôle des courses et de photographie d'arrivée. Le coût de ces services est assumé par un prélèvement sur les paris.

Aide financière

Par l'entremise du ministère de l'Agriculture, le gouvernement fédéral soutient financièrement diverses activités reliées à l'agriculture. Cette aide vise notamment les expositions et les foires agricoles (au titre des coûts de fonctionnement ou d'amélioration), les universités, les organismes provinciaux et les groupes de producteurs (pour l'implantation de nouvelles cultures et variétés) et les cercles 4-H pour les efforts qu'ils déploient à inculquer aux jeunes, en particulier ceux des régions rurales, le sens des responsabilités et du civisme. De plus, le gouvernement fédéral éponge une partie des coûts du transport des céréales fourragères des Prairies à la Colombie-Britannique et à l'est du pays, et participe au financement des coûts d'agrandissement des entrepôts à céréales fourragères et d'augmentation de la production d'aliments du bétail en Ontario et au Québec.

Prêts

La Société du crédit agricole offre aux agriculteurs des prêts hypothécaires à long terme pour leur permettre de rentabiliser leurs exploitations. Les prêts consentis sous le régime de la Loi sur le crédit agricole peuvent être utilisés à diverses fins, mais ils servent surtout à l'achat d'une ferme ou à l'agrandissement de l'exploitation existante. La Société veille également à l'application de la Loi sur le crédit aux

syndicats agricoles qui permet à des groupes (syndicats) formés de trois agriculteurs ou plus de contracter un emprunt pour l'achat de machines, de bâtiments et de matériel qu'ils utiliseront en commun.

Recherche

L'agriculture a largement contribué au développement du Canada et, dans une très grande mesure, c'est la recherche qui en est responsable.

On reconnaît depuis longtemps l'importance de la recherche; en effet, dès 1886 le Service des fermes expérimentales était créé et les résultats ne se sont pas faits attendre longtemps. Une des premières contributions vraiment remarquables de la recherche menée par le Ministère a été la création de la variété de blé Marquis qui, grâce à sa précocité, a permis d'étendre grandement les superficies pouvant être emblavées, c'est-à-dire des terres ensemencées en blé. Issu d'un croisement effectué en 1896, le blé Marquis a été introduit peu après le début du siècle et en 1917 il représentait 90 % des emblavures du Canada.

Les scientifiques de la Direction de la recherche n'ont cessé de mettre au point des variétés de blé, d'avoine et d'autres céréales nouvelles et améliorées, chacune offrant un intérêt particulier, qu'il s'agisse d'une précocité permettant de les cultiver plus au nord, de

meilleurs rendements ou encore d'une meilleure résistance à la sécheresse, aux insectes ou aux maladies des plantes.

Le colza est un autre excellent exemple de l'importance de la recherche. Cette culture a été lancée au Canada au cours de la deuxième Guerre mondiale pour la production d'huile de lubrification; plus tard, sa production a été limitée. Au cours des années 1960, les scientifiques du Ministère ont entrepris un important programme de recherche sur le colza et en 1973 leurs efforts ont été couronnés de succès avec l'introduction de Midas, variété produisant une huile végétale de haute qualité pour la consommation humaine. En 1978, trois autres variétés avaient été mises au point; elles avaient un meilleur rendement et donnaient une huile et un tourteau (pour l'alimentation du bétail) de meilleure qualité. Souvent qualifiée de culture «miracle», la production de colza est aujourd'hui la deuxième en importance après le blé au Canada au chapitre des exportations. Elle est à l'origine de 38% des huiles végétales consommées au Canada.

La recherche menée sur le bétail a pour sa part contribué à l'amélioration des races et des méthodes d'alimentation et d'élevage. La recherche horticole a débouché sur la création de beaucoup de variétés nouvelles de fruits et de légumes particulièrement bien adaptées à des régions données ou affichant de meilleurs rendements. On peut citer à cet égard la pomme Spartan, variété mise au point à Summerland (Colombie-Britannique) et dont la production s'est généralisée dans cette province et ailleurs, et la fraise Redcoat, mise au point à Ottawa et qui est aujourd'hui la principale variété produite dans l'est du Canada.

Les travaux de la Direction de la recherche touchent à tous les aspects de la production agricole, y compris la fertilité des sols, les techniques d'irrigation, la malherbologie, la lutte contre les insectes et les maladies, et les techniques de transformation et de conservation des aliments.

La Direction dispose de 48 établissements de recherche disséminés un peu partout au pays, de Terre-Neuve à l'île de Vancouver. La région d'Ottawa compte pour sa part plusieurs instituts dont le travail a des retombées à l'échelle nationale; il s'agit de l'Institut de recherche zootechnique, de l'Institut de recherche biosystématique, de l'Institut de recherche chimique et biologique, de l'Institut de recherche technique et statistique, de l'Institut de recherche sur les aliments et de l'Institut de recherche sur les ressources du territoire. La Station de recherche d'Ottawa, à l'instar d'autres établissements du genre au pays, effectue des recherches qui touchent principalement les problèmes des agriculteurs de la région immédiate, même si dans bon nombre de cas les découvertes ont des applications pratiques beaucoup plus étendues. Les scientifiques au service de la Direction de la recherche proviennent de toutes les sphères, qu'il s'agisse de la biologie, de la chimie ou de l'agriculture, ou encore de la physique, des mathématiques et du génie.

La recherche sur les maladies animales a commencé en 1902, époque où fut créé un laboratoire biologique à Ottawa relevant de la Direction de l'hygiène vétérinaire. Cette Direction possède aujourd'hui neuf laboratoires un peu partout au pays se consacrant aux maladies causant d'importantes pertes en bétail et à celles susceptibles de se transmettre aux humains, comme la tuberculose, la brucellose et la rage. Les laboratoires se penchent également sur les organismes pathogènes et sur leur transmission, sur l'élaboration et l'amélioration des techniques de dépistage des maladies, et sur la production de réactifs permettant l'établissement de diagnostics, utilisés dans les programmes de lutte contre les maladies.

Législation

Le ministre de l'Agriculture est comptable au Parlement de la mise en œuvre des lois suivantes (on peut en obtenir des exemplaires en s'adressant au ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa, K1A 0S9):

Loi sur le paiement anticipé des récoltes

Loi sur l'Office des produits agricoles

Loi sur la vente coopérative des produits agricoles

Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles

Loi sur la stabilisation des prix agricoles

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00031823 0

Loi sur les maladies et la protection des a
Loi sur les normes des produits agricoles
Loi sur les produits laitiers du Canada
Loi sur les grains du Canada
Loi sur la Commission canadienne du lait
Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries
Loi sur les installations frigorifiques
Loi sur l'assurance-récolte
Loi sur le ministère de l'Agriculture
Loi sur les stations agronomiques
Loi sur les offices de commercialisation des produits agricoles
Loi sur le crédit aux syndicats agricoles
Loi sur les aliments du bétail
Loi sur les engrais
Loi sur les fruits, les légumes et le miel
Loi sur les marchés de grain à terme
Loi sur l'inspection du foin et de la paille
Loi sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation
Loi sur l'inspection et la vente
Loi sur les animaux de ferme et leurs produits
Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme
Loi sur la généalogie des animaux
Loi sur l'industrie des produits de l'érable
Loi sur l'inspection des viandes
Loi sur l'essai du lait
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides
Loi sur la quarantaine des plantes
Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies
Loi sur les semences
Loi sur la vente coopérative du blé
Code criminel, article 188, surveillance des hippodromes